

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2017

*Des loisirs pour tous les goûts*

Détails pages 10 et 11



## À LA UNE

- 02 :: BIBLIO - HEURES RÉDUITES
- 02 :: CLÉ DE TENNIS
- 04 :: MOT DU MAIRE STÉPHAN HÉBERT
- 07 :: VACANCES DE L'OFFICIER MUNICIPAL
- 07 :: -MOT DU SERVICE INCENDIE  
:: -RAMONAGE CHEMINÉES
- 08 :: - STATIONNEMENT NUIT  
:: - DÉNEIGEMENT  
:: - ABRI TEMPO
- 10-11 :: PROGRAMMATION LOISIRS
- 12 :: FERMETURE ÉCOCENTRES
- 13 :: CALENDRIER DES COLLECTES 2018

### **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

pour les vacances de Noël  
du 25 décembre au 5 janvier  
inclusivement

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

379, 7<sup>e</sup> av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 230

Mercredi 19h à 21h  
Jeudi 13h à 19h

Samedi 9h30 à 11h30

L'automne est maintenant confortablement installé. Cette saison nous invite davantage au cocooning en profitant de la chaleur de nos foyers

Plusieurs nouveautés à votre BIBLIOTHÈQUE vous permettront de profiter de ce temps plus sombre jusqu'à l'arrivée de l'hiver et de sa blancheur :

« Les enfants de Mathias » de l'auteur très connu Denis Monette.

« Il était une fois à Montréal », Tome 1 et 2 de Michel Langlois.

« Au chant des marées, tome 1 : De Québec à l'Île Verte » de France Lorrain.

« Bien roulée » d'Annie Lambert.

NB: Vos suggestions de livres à acquérir sont toujours les bienvenues.

De plus, en prévision du changement de logiciel prévu en janvier 2018, la collaboration de tous nos abonnés est requise afin que les livres que vous possédez actuellement et qui appartiennent à la bibliothèque nous soient retournés dans les délais requis. Cela nous aidera à respecter l'échéancier.

Bonne lecture,  
Ginette Piché,  
responsable de la bibliothèque



## HEURES RÉDUITES POUR LE TEMPS DES FÊTES

La bibliothèque sera ouverte les mercredis et les samedis aux heures habituelles.

La bibliothèque sera fermée uniquement les jeudis suivants :

Jeudi 21 décembre | Jeudi 28 décembre | Jeudi 4 janvier



## TENNIS RAPPEL



Prenez note que si votre clé est remise au bureau municipal avant jeudi le 30 novembre 2017, un montant de 10\$ vous sera remis. Présentez-vous au bureau municipal (379, 7<sup>e</sup> avenue entre 8 h 30 et 12 h ou entre 13 h et 16 h 30).



**AVEZ-VOUS  
CHANGÉ LES  
PILES DE VOTRE  
AVERTISSEUR DE  
FUMÉE ?**

# Administration MUNICIPALE



STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731

**Maire**



MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136

**Conseiller #5**



JONATHAN HAMEL  
514 831-8229

**Conseiller #1**



FRANCIS GRENIER  
450 888-2399

**Conseiller #6**



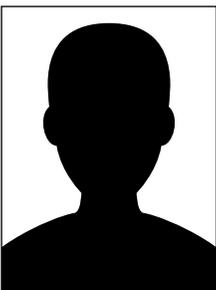
MARTIN DOUCET  
450 513-2687

**Conseiller #2**



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297

**Conseiller #3**



PIERRE PARÉ  
450 278-2327

**Conseiller #4**

## PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455



**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

### VÉRONIQUE PICHÉ

**Directrice générale**

Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### SYLVIE VANASSE

**Directrice générale adjointe**

Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### MARTINE LUPIEN

**Secrétaire-réceptionniste**

Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### BERTRAND LAPIERRE

**Directeur des travaux publics**

Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### RAYMOND LESSARD

**Officier municipal en bâtiment**

(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)

Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### FRANCIS RAJOTTE

**Directeur service des incendies**

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### JÉZABELLE LEGENDRE

**Technicienne en loisirs**

Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



# Mot du MAIRE

**Stéphane Hébert**  
Maire de  
Sainte-Hélène-de-Bagot

Chers citoyens et citoyennes de Ste-Hélène,

Je suis fier de pouvoir vous représenter et travailler pour vous avec nos conseillers pour les quatre prochaines années. Nous travaillerons avec vous pour faire avancer notre municipalité. Il sera primordial de vous consulter et de tenir compte de votre opinion sur les projets à venir.

Je tiens à remercier tous les candidats et tout le personnel qui a travaillé aux élections 2017 ainsi que tous les citoyens qui ont voté en grand nombre démontrant leur intérêt à la vie politique de Ste-Hélène.

Nous avons hâte de pouvoir travailler avec chaque organisme qui s'implique dans notre milieu. Nous allons aussi travailler avec nos employés municipaux et notre service incendie.



**Première séance du nouveau conseil municipal tenue le 14 novembre 2017**

Sur la photo, dans l'ordre habituel :  
Avant : Réjean Rajotte, Jonathan Hamel, Stéphane Hébert, Francis Grenier  
Arrière : Martin Doucet, Mathieu Daigle, Pierre Paré

## **fadoq** Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous vous remercions de votre grande implication et de votre participation à nos activités pour l'année 2017.

Nous sommes présentement à choisir de nouvelles activités et voyages de groupe pour l'été 2018. Si vous avez des idées ou préférences de voyages, faites-nous le savoir.

Le comité FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot vous souhaite le plus merveilleux des Noëls. Que cette journée soit riche en douceur et qu'elle vous apporte l'amour et la paix. Joyeux Noël !

Jocelyne Jodoin, présidente



### **ANNIVERSAIRES MOIS DE DÉCEMBRE**



Mme Sylvie Leclerc .....	5
M. Mario Senez .....	10
Mme Céline Brouillard .....	20
Mme Pauline Gaudet.....	23
Mme Evelyne Gagné .....	31



# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7<sup>e</sup> avenue  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## CHALET DES LOISIRS

425, 6<sup>e</sup> avenue  
450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

### Horaire régulier

Mercredi : 19h à 21h  
Jeudi : 13 h à 19 h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

### Horaire estival

Mercredi : 19h à 21h  
Jeudi : 13h à 21h

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4		Biblio 19h à 21h Arrivée calendrier collectes publi-sac	Biblio 13h à 19h	Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
10	11		Biblio 19h à 21h	Biblio 13h à 19h	Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
17	18		Biblio 19h à 21h	Biblio FERMÉ	Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
<b>BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR NOËL DU 25 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER INCLUSIVEMENT</b>						
24	Joyeux Noël!		Biblio 19h à 21h	Biblio FERMÉ		Biblio 9h30h à 11h30
	25	26	27	28	29	30

## RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	
<b>POUR INFORMATION :</b> Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@horizongraphique.com	



## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement. Nous serons de retour lundi le 8 janvier 2018.

## VACANCES DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT:

du 24 décembre 2017 au 31 décembre 2017. Retour à l'horaire habituel mercredi le 3 janvier 2018.

HORAIRE HABITUEL DE TRAVAIL : mercredi de 17h30 à 20h30 et samedi de 13h00 à 16h00

REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : [inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

Téléphone : 450 791-2455, poste 223

**Prévoyez vos rendez-vous et vos demandes de permis. N'attendez pas à la dernière minute.**

## LE SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE STE-HÉLÈNE



vous informe que les 2, 3 et 4 septembre dernier ce tenait une levée de fonds pour venir en aide aux grands brûlés du Québec. C'est avec le plus grand plaisir que nous remettons à la fondation, au nom des citoyens de Ste-Hélène, la somme de 2 132 \$ qui sera utilisée pour pouvoir apporter du réconfort à des gens qui vivent des moments difficiles. Merci pour vos généreux dons encore cette année et merci à nos pompiers bénévoles pour leur temps donné à cette cause.

Merci,

Votre service Incendie

## RAMONAGE DES CHEMINÉES



Le service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Cependant, nous vous recommandons fortement:

- de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année
- d'inspecter les tuyaux régulièrement
- de vider les cendres pour éviter de bloquer les entrées d'air
- de déposer ces cendres dans un contenant de métal avec couvercle et de les mettre à l'extérieur

N'oubliez pas qu'une cheminée mal entretenue peut causer un tort irréparable à votre maison et à ses occupants.

# STATIONNEMENT

Un rappel pour vous éviter des frais

Selon l'article 6 du règlement RM330 adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Merci de votre collaboration.



## Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

## Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas.

Votre collaboration est appréciée!



## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

### 8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
  - 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
  - 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!

## LE BAL DE L'HORREUR II

Le samedi 28 octobre, au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot, régnait une ambiance tout à fait digne d'un bal de l'horreur. Encore cette année, les décors thématiques et les costumes originaux et fort surprenants ont donné le ton à la soirée. Merci à l'implication plus que généreuse de **LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC ET CARSTAR St-Hyacinthe** qui ont offert un voyage à Las Vegas. Ce prix a été gagné par mademoiselle Maude Mallette qui a explosé de joie au tirage de son nom.

L'entreprise hélénoise Laforce Mécanique a également commandité l'évènement en offrant de généreux prix de présence tout comme le Marché Bonichoix et la station d'essence Shell Ste-Hélène (Famille Croteau). Monsieur Denis Bélanger de Graphiste et + a aussi contribué en concevant les décors pour cette fête qui lui tenait particulièrement à cœur. Bravo à l'ensemble de l'équipe des bénévoles.



### Marché de Noël

Sainte-Hélène-de-Bagot




Évènement au profit de Créados organisme spécialisé en projets jeunesse ayant une démarche écologique.

9-10 Décembre 2017

samedi 10h-17h ★ dimanche 10h-16h

Seront aussi présents:

- Le comédien Marcel Leboeuf...  
...et ses gelées de raisins concoctées avec Soeur Angèle
- Kiro le clown à l'animation
- Des élèves de l'école de Ste-Hélène-de-Bagot

Dans une ambiance festive, venez compléter vos emplettes de Noël tout en encourageant des artistes et artisans d'ici. Des créateurs d'exception, innovateurs et talentueux.

▲ Prix de présence ▲ Repas sur place ▲










Centre Communautaire, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot  
Informations: Nathalie Nadeau / +50.794.2834 Corinne Brichet / colicou.co@gmail.com



## COURS DE CARTERIES ARTISANALES

Un tout **NOUVEAU** cours pour les personnes qui s'intéressent à la création et à l'art du bricolage. Vous apprendrez toutes les étapes de la fabrication de cartes d'occasion. Vous êtes débutants ou vous avez de l'expérience, pas de souci, vous trouverez matière à vous dépasser et à créer de belles cartes. Il y aura un thème chaque semaine selon les demandes. (Conception complète incluant les textes.)

- Session :** Session de 10 cours à partir du 8 janvier 2018  
**Horaire :** Les lundis de 13 h à 15 h ou les mercredis de 19 h à 21 h  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** 200,00\$ (Tout le matériel est fourni.)  
**Paiement :** 100,00\$ est exigé au début de la session et l'autre partie du paiement est exigé au 6<sup>e</sup> cours seulement.  
**Information et inscription :** Hélène Prévost (professeure et démonstratrice Stampin'Up et créatrice depuis 1998) au helene@kartelene.com.

## COURS DE DANSE COUNTRY-ROCK



Vous souhaitez danser, bouger et vous amuser ? Inscrivez-vous au cours de danse country rock enseigné par Monique Gaudet. La session débute lundi le 15 janvier 2018.

- Horaire :** Lundi à 19 h  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** 100\$/10 cours

**Inscription au Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue):**  
Le soir du 15 janvier 2018

**Information :**  
Peggy Buhler via texto au 450 278-5849 ou via son Facebook



C'est un entraînement de 60 minutes extrêmement efficace pour tout le corps! Jazzercise est une fusion de remise en forme, de danse funk, de kick-boxing, d'étirements, de yoga et de Pilates. Des résultats concrets et du pur plaisir au rendez-vous!!!! Vous devez apporter un tapis de style yoga. La nouvelle session débute le 9 janvier 2018.

- Horaire :** Mardi à 19 h 15  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** 175\$/16 cours (taxes incluses)  
**Inscription :** En tout temps

**Information et inscription :**  
Chantale Boies au 450 522-4483

## COURS DE MAQUILLAGE SEMI-PRIVÉ (3 À 5 PERSONNES)

Un cours de maquillage de jour et de soir personnalisé en plus d'apprendre quelques astuces de pro. Le cours est offert sous forme d'ateliers. De plus, il y aura un survol sur les soins du visage, des mains et des cheveux. Une belle journée entre filles et juste parfait avant le temps des fêtes! Organisez votre groupe et courez la chance de gagner un certificat cadeau pour consultation maquillage gratuit.

- Horaire :** Le 25 ou 26 novembre ou le 2, 3, 9, 10, 16 ou 17 décembre  
**Heure :** 10 h à 15 h (pause diner de 12 h à 13 h)  
**Lieu :** Presbytère (650, rue Principale)  
**Coût :** 50\$  
**Information :** Manon Chalifour au 450 791-0230

## COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE - 8 À 12 ANS

Exploration de multiples médiums et matériaux ABC du croquis à la toile. Un cours parfait pour la découverte des arts plastiques! Début de la session en janvier 2018.

- Horaire :** Les samedis de 10 h 30 à 12 h  
**Coût :** 90\$ / 10 cours  
**Lieu :** Presbytère (670, rue Principale)  
**Inscription :** Jusqu'au 22 décembre 2017  
**Information :** Manon Chalifour au 450 791-0230



## OYÉ OYÉ ENFANTS DE 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ET 6<sup>e</sup> ANNÉE

Des cours en conditionnement physique vous seront offerts au gymnase de Sainte-Hélène-de-Bagot les samedis matin. Les cours seront basés sur la pratique sécuritaire d'activités physiques. Les entraînements seront sans poids et nous pratiquerons plusieurs éléments de la condition physique et de ses composantes. **INSCRIPTION AVEC LE PAIEMENT AU PLUS TARD LE 20 DÉCEMBRE.**

**Session :** La session sera d'une durée de 10 cours soit du 13 janvier 2018 au 31 mars 2018. (17 février et 10 mars : pas de cours).

**Horaire :** Les samedis matin de 8 h 30 à 9 h 30. S'il y a un trop grand nombre d'inscriptions, nous ajouterons un groupe de 9h45 à 10h45.

**Lieu :** Gymnase du centre communautaire

**Coût :** 100\$/enfant

**Information et inscription :** Kevin Valcourt, enseignant en éducation physique et à la santé, au 450 779-1336 ou au kevin.valcourt@cssh.qc.ca

## JE GARDE LA FORME

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants. Ce cours est donné par une personne compétente qui est une kinésiologue.

**Inscription avant le 8 janvier 2018.**

**Horaire :** Mercredi à 8 h 30

**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)

**Clientèle :** 60 ans et +

**Matériel :** Souliers et vêtements de sport

**Coût :** 140 \$ / Session de 15 cours

**Information et inscription :**

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com



## COURS DE YOGA

Le cours de yoga offert est sans impact pour les articulations et est composé de séquences fluides mettant l'accent sur les postures de base. Équilibre, flexibilité, force et endurance.

**Inscription avant le 8 janvier 2018.**

**Horaire :** Jeudi à 17 h 30

**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)

**Coût :** 140\$/session de 15 cours

**Information et inscription :**

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com

## ENTRAÎNEMENT PAR INTERVALLES



L'entraînement sous forme de TABATA consiste à exécuter huit mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. Cette formule est excellente pour une remise en forme ou pour la maintenir. Pourquoi ne pas l'améliorer? Vous devez apporter un tapis de sol et un élastique.

**Horaire :** Lundi de 17 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)

**Coût :** 1/semaine : 82,50 \$ / 11 semaines

2/semaine : 157,50 \$ / 11 semaines

**Information et inscription :**

Véronique Laramée au 450 278-0644

## **FERMETURE HIVERNALE DES ÉCOCENTRES DIMANCHE 26 NOVEMBRE**

**Saint-Hyacinthe, le lundi 30 octobre 2017** – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à toute la population de ses municipalités membres que les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale fermeront leurs portes dimanche le 26 novembre, à moins que les conditions météorologiques forcent une fermeture prématurée.

Il reste donc encore quelques semaines aux citoyens qui souhaiteraient disposer de certaines matières telles que les métaux, pneus, peintures, huiles ainsi que les résidus informatiques, les résidus de bois et ceux de démolition. Pour ceux et celles qui souhaiteraient se départir de leurs résidus en période hivernale, il est toujours possible de communiquer avec un entrepreneur privé mais des frais seront à prévoir.

L'accès aux écocentres est gratuit, sur présentation d'une preuve de résidence, et ils sont réservés exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie. Pour des motifs d'ordre logistique, les remorques d'une dimension supérieure à 4 pi x 8 pi ne sont pas admises sur le site des écocentres et les visites sont limitées à une par jour, par citoyen.

Afin de réduire le temps d'attente, il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant d'arriver sur les lieux et de se faire assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

Les écocentres sont situés à Saint-Hyacinthe au 1880, rue Brouillette et à Acton Vale au 68, rue Noël-Lecomte. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert les vendredis aux mêmes heures.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner à la Régie au : 450 774-2350 ou vous rendre sur le site internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

**Source :** Réjean Pion, directeur général  
[riam@maskatel.net](mailto:riam@maskatel.net)



## SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE CALENDRIER DES COLLECTES 2018 !

Saint-Hyacinthe, le 2 novembre 2017 – Décembre arrive à grands pas et votre outil essentiel de gestion des matières résiduelles vous sera bientôt livré et il est important de surveiller attentivement son arrivée. En effet, les calendriers 2018 seront acheminés à tous les foyers situés sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains par l'entremise du **Publi-Sac**, les 5 et 6 décembre prochains, comme à chaque année.

Les calendriers sont conçus pour faciliter le repérage visuel des différents jours de collecte afin que tous les citoyens des municipalités desservies puissent être en mesure de participer efficacement et en grand nombre à l'ensemble des services de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles qui leur sont offerts.

Encore cette année, la Régie est heureuse de transmettre directement son calendrier à l'ensemble des citoyens de ses municipalités membres. Comme le mentionnait M. Alain Jobin, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : « La Régie est toujours fière de transmettre aux citoyens de ses municipalités membres, des outils de communication accessibles et performants afin de favoriser une utilisation optimale des services offerts. Pour toute information concernant la collecte à trois voies ou les autres services de la Régie, je vous invite à communiquer avec les membres de notre équipe au 450 774-2350. Notre personnel sera heureux de vous accompagner pour une meilleure gestion des matières résiduelles et de répondre à vos questions afin de vous faciliter la tâche. Ensemble, nous pouvons améliorer la qualité de notre environnement... pourquoi ne pas en profiter? ».

Les citoyens peuvent également se référer en tout temps au site Internet de la Régie afin d'obtenir diverses informations ou une copie du calendrier au : [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
[riam@maskatel.net](mailto:riam@maskatel.net)





## BACS BRUNS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES : UN TRI ADÉQUAT POUR ÉVITER TOUTE CONTAMINATION !

Saint-Hyacinthe, le 14 novembre 2017 – Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre. Nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens d'autres municipalités du Québec et il est important de contribuer au succès de ce programme en plaçant les bonnes matières dans les bons bacs. Un tri adéquat des matières permet d'éviter la contamination des chargements lors des collectes et réduit les risques de bris des équipements de traitement. C'est pourquoi, lorsqu'ils contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas lever les bacs. En conséquence, afin d'éviter des désagréments, il vaut mieux placer chaque matière dans le bon bac.

Voici donc un rappel des matières qui doivent être placées dans le bac de matières organiques (bac brun):

### De la cuisine :

Fruits et légumes en entier ou en partie, épluchures, morceaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'oeufs, etc.

### Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches (2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre)

### Autres :

Plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse papiers souillés d'aliments, etc.

Les matières suivantes **ne doivent jamais être déposées** dans les bacs bruns puisqu'elles ne peuvent être traités par les procédés de compostage ou de biométhanisation. :

- Les branches de plus de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre, les buches, les troncs d'arbres ou les souches;
- les animaux morts de toute nature;
- les blocs de béton, la brique, la pierre, la tourbe et la terre;
- les morceaux d'acier et autre type de métal;
- tout type de cendres;
- les sacs de plastique (même si ces derniers sont décrits comme compostables ou biodégradables par le fabricant).

De plus, les matières recyclables ne doivent jamais être déposées dans le bac brun puisqu'elles ne sont ni compostables, ni biométhanisables et qu'elles ne pourront être recyclées. Un bac vert spécifiquement identifié a été distribué à chaque adresse civique pour en faire la collecte. Il appartient à chaque citoyen de trier les matières et de les déposer dans les bacs adéquats.

C'est si simple, soyons écoresponsables !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350.

Source : Réjean Pion, directeur général  
r iam@maskatel.net



## VOL D'IDENTITÉ

La Sûreté du Québec du poste de la MRC des Maskoutains souhaite sensibiliser la population en lien avec les vols d'identité. Le vol d'identité désigne la collecte, la possession et le trafic de renseignements d'identité en vue de les utiliser à des fins criminelles. Le vol d'identité est une étape préliminaire à la fraude d'identité, qui se traduit par l'usage frauduleux de ces renseignements. Les informations obtenues lors d'un vol d'identité permettent aux fraudeurs d'effectuer des transactions bancaires, de faire une demande de prêt, de carte de crédit ou d'autres biens et service, de faire des achats, d'obtenir un passeport ou de toucher des prestations du gouvernement en lieu et place de leurs propriétaires.

Si vous êtes victime de fraude, d'extorsion ou de vol d'identité, portez plainte à la Sûreté du Québec ou à votre service de police municipal. Vous pouvez aussi signaler une fraude au Centre antifraude du Canada (<http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>).

### Conseils :

1. Ne conservez que les pièces d'identité essentielles dans votre portefeuille. Ne gardez pas sur vous votre numéro d'assurance sociale ni votre acte de naissance.
2. Assurez-vous que tout le courrier est transféré si vous déménagez ou changez votre adresse d'envoi.
3. Déchiquez vos documents personnels ou financiers.
4. Changez régulièrement vos mots de passe et utilisez des mots de passe complexes.
5. Ne divulguez jamais vos données personnelles et financières à une institution bancaire par courriel ou par téléphone, à moins que vous n'ayez communiqué vous-même avec celle-ci.
6. Annulez les cartes de crédit que vous n'utilisez pas.
7. Vérifiez vos relevés de compte bancaire et de carte de crédit afin de relever toute irrégularité.

Liens connexes : <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/>

Sergente Karine Picard  
 Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias  
 Poste de la MRC des Maskoutains  
 Service des communications avec les médias  
 Sûreté du Québec  
 District Sud – Montérégie  
 450 641-7549  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

## Ensemble, allié.e.s contre la violence conjugale!

La Clé sur la Porte, maison d'aide et d'hébergement auprès des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, souhaite vous informer...

### Saviez vous que...

Du 25 novembre au 6 décembre ont lieu les 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes, ici au Québec et partout ailleurs dans le monde.

Toutes les femmes, quels que soient leur culture, leur ethnie, leur statut social, leur âge ou leur orientation sexuelle, peuvent un jour être victimes de violence conjugale.

La violence psychologique et verbale, qui regroupe les critiques, l'indifférence, le dénigrement et les menaces, sont toutes aussi graves que la violence physique.

Si je suis témoin, je peux agir en vérifiant si la femme a besoin d'aide, en l'encourageant à aller chercher du soutien et en interpellant l'auteur de cette violence.

Si je suis aux prises avec la violence, je peux aller chercher du soutien, en toute confidentialité et sans aucune obligation. Les intervenantes de La Clé sur la Porte sont présentes à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année.

Vous avez le droit de choisir le chemin que prendra votre vie. Si vous vous questionnez, n'hésitez pas à contacter une intervenante au 450-774-1843 [clesurlaporte.org](http://clesurlaporte.org)



**Action Emploi**  
MON PARTENAIRE POUR L'EMPLOI  
440, avenue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**UN EMPLOI À 55 ANS\* ET +  
OUI, C'EST POSSIBLE**  
\*Les personnes de 50 à 54 ans peuvent être admissibles sous réserve d'une évaluation.

**Informez-vous maintenant**  
**450 773-8888**  
[www.action-emploi.ca](http://www.action-emploi.ca)

 Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :  

### DIFFÉRENTS SERVICES

### DU SPAD



La municipalité a un contrat avec SPAD pour différents services comme :

- Réponse et suivi des plaintes des citoyens;
- Liste complète des chiens de la municipalité, en cas de perte;
- Cueillette des chiens errants;
- Cueillette des animaux morts dans les rues;
- Donation d'animaux domestiques (moyennant des frais au propriétaire);
- Location de cage pour attraper les animaux sauvages ainsi que les chats errants.

N'hésitez pas à communiquer avec eux au 819-472-5700 ou sans frais au 1-855-472-5700.

### Un Salon branché sur l'emploi! C'est un rendez-vous le 16 novembre

La MRC des Maskoutains et le Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Hyacinthe organisent le tout premier Salon virtuel de l'emploi de Saint-Hyacinthe qui aura lieu le 16 novembre, de 10 h à 19 h. Objectifs : faire connaître le marché maskoutain de l'emploi à la grandeur de la province et accroître le bassin de candidats qualifiés pour répondre aux besoins des entreprises.

Le nombre d'entreprises participantes sera limité à 15 et elles seront invitées à offrir des emplois spécialisés ou semi-spécialisés sur le territoire de la MRC.



Le coût d'inscription pour les entreprises est de 250 \$. Les employeurs intéressés doivent communiquer sans tarder avec Jean Jetté, par téléphone au 450 501-2458 ou par courriel au [dem@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dem@mrcmaskoutains.qc.ca), pour réserver leur place.

Le jour même, les chercheurs d'emploi pourront naviguer gratuitement d'un kiosque à l'autre, voir les offres d'emploi et visionner les vidéos d'entreprises pour mieux les connaître. Ils auront également la possibilité d'entrer en contact avec les décideurs par messagerie instantanée ou par vidéoconférence privée.



Pour les dernières nouvelles à propos de la MRC des Maskoutains, procurez-vous un exemplaire gratuit du Régional à votre bureau municipal ou lisez-le en ligne à [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca).

### Entrepreneurs agricoles Une nouvelle formation vous est offerte

La MRC et l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) ont travaillé ensemble à mettre sur pied une nouvelle formation intitulée **Mon projet d'entreprise agricole et agroalimentaire**.

Elle s'adresse aux personnes qui exploitent ou qui sont à l'emploi d'une entreprise agricole et désirant se perfectionner en gestion, à la relève agricole, de même qu'aux personnes en réorientation professionnelle qui souhaitent démarrer une entreprise agricole ou s'intégrer à une entreprise existante.

Les cours seront offerts à raison d'une journée par semaine, les mercredis, à partir du 17 janvier et jusqu'au 4 avril 2018. D'une durée de 66 heures en classe, la formation comporte 20 heures de *coaching* individuel. Des spécialistes du milieu agricole participeront également aux ateliers offerts dans le cadre de la formation.

Il est possible de s'inscrire dès maintenant à la formation. Les personnes intéressées peuvent contacter Annick Bernard au 450 773-8400 p. 6620 ou par courriel à [annick.bernard@epsh.qc.ca](mailto:annick.bernard@epsh.qc.ca).



Photo : Héliane Dumais, CSSH

Charles Fillion, directeur associé à la MRC, Sylvianne Tanguay, enseignante à l'EPSH, Judith Lussier, conseillère au développement entrepreneurial et mentorat, Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains, Carl Bérubé, directeur de l'EPSH et Richard Flibotte, président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur [le site Internet de la MRC des Maskoutains](http://le site Internet de la MRC des Maskoutains) pour tous les détails.



## PROCÈS-VERBAL - 14 NOVEMBRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 14 novembre 2017, dans la salle du conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : **Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;**  
**Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;**  
**Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;**  
**Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;**  
**Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;**  
**Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.**

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Suite aux élections générales du 5 novembre 2017, tous les membres du conseil ont été assermentés.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### Résolution numéro 237-11-2017

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout suivant et de laisser le point divers ouvert.

AJOUT :

13.1 Acte notarié – annulation de promesse

MODIFICATION :

4. Adoption des procès-verbaux

### 3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### 3.1 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 7 novembre 2017, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

### 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### Résolution numéro 238-11-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 en y modifiant la résolution 231-10-2017 par celle-ci :

PARCOURS PATRIMONIAL – IMPRESSION, ANCRAGE ET PIEUX

#### Résolution numéro 231-10-2017

Considérant la résolution 148-06-2017;

Considérant le changement de matériaux pour certains panneaux;

Considérant le changement de format pour certains panneaux;

Considérant que le nombre d'heures estimées pour la conception graphique était difficile à évaluer;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De payer un extra en lien avec les matériaux au coût de 1 642,00\$ avant taxes, à la compagnie Horizon Graphique inc.;

De payer un extra en lien avec le nombre d'heures supplémentaires au coût de 450,00\$ avant taxes, à la compagnie Horizon Graphique 2017 inc.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017.

### 5. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Avec les élections générales du 5 novembre 2017, le point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

### 7. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 7.1 COMPTES À PAYER

##### Résolution numéro 239-11-2017

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 novembre 2017 :

- Comptes pour approbation :	149 996,47\$
- Salaires :	44 330,54\$
- Comptes à payer :	106 918,46\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 novembre 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière



## **7.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Dépôt des intérêts pécuniaires de :

Monsieur Stéphan Hébert, maire  
Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

## **7.3 RÈGLEMENT 508-2017, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 480-2016, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AVIS DE MOTION**

Jonathan Hamel donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 508-2017, règlement remplaçant le règlement 480-2016, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Le projet de règlement est présenté par Jonathan Hamel à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

*Article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

## **7.4 MAIRE SUPPLÉANT**

### **Résolution numéro 240-11-2017**

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de nommer le conseiller #6, monsieur Francis Grenier, au poste de maire suppléant.

## **7.5 INSTITUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

### **Résolution numéro 241-11-2017**

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les signataires autorisés à la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et au Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que les signataires autorisés pour tous les effets bancaires provenant de la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et du Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska soient :

- Monsieur Stéphan Hébert, maire
- Madame Véronique Piché, directrice générale
- Madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe
- Monsieur Francis Grenier, conseiller #6 et maire suppléant

## **7.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - NOMINATIONS**

### **Résolution numéro 242-11-2017**

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Considérant la charte de l'Office Municipal d'Habitation (OMH);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes sur le comité de l'OMH :

- Conseiller #6, monsieur Francis Grenier (mandat du 9 août 2017 au 9 août 2020)
- Citoyen, monsieur Roger Nantel (mandat du 2 mars 2016 au 2 mars 2019)

## **7.7 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – COMITÉ DE TRANSITION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

### **Résolution numéro 243-11-2017**

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à remplacer les offices municipaux d'habitation par des offices régionaux d'habitation, sur une base des territoires des MRC;

Considérant qu'un projet de regroupement des offices municipaux d'habitation présents sur les territoires de la MRC des Maskoutains et de la MRC d'Acton est en voie de réalisation;

Considérant qu'il est opportun de former un Comité de transition et de concertation relativement à ce regroupement;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité : que le conseil nomme le conseiller #6, monsieur Francis Grenier, comme représentant désigné de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour siéger au sein du Comité de transition et de concertation, mis sur pied dans le cadre du projet de regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités des territoires de la MRC des Maskoutains et de la MRC d'Acton.

## **7.8 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – 2E PROGRAMMATION**

### **Résolution numéro 244-11-2017**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens



ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire:

- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## 7.9 ASSURANCES GÉNÉRALES – MODIFICATIONS

### Résolution numéro 245-11-2017

Considérant le renouvellement d'assurances et les documents reçus en octobre 2017;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de modifier les assurances de la Municipalité en fonction des documents fournis au courtier en assurances en lien avec les biens divers, les équipements d'entrepreneurs, les véhicules et les emplacements. Ces modifications sont effectives dès l'adoption de ladite résolution.

## 7.10 RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE – RELOCALISATION DU BUREAU MUNICIPAL - MODIFICATIONS

### Résolution numéro 246-11-2017

Considérant le réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue pour le bureau municipal;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de procéder aux ordres de changements suivants :

- changement #1 : 1 989,53\$ avant taxes (déplacement d'une conduite d'aire, ajout de conteneur, enlèvement de garde-corps et plancher)
- changement #2 : 0,00\$ (déplacement de prises électriques)
- changement #3 : 656,08\$ avant taxes (enlèvement/ajout de plinthes)
- changement #4 : 121,80\$ avant taxes (ajout de prises de courant)
- changement #5 : 362,25\$ avant taxes (modification de cloison)
- changement #6 : 475,30\$ avant taxes (peinture en lien avec O5)

- changement #7 : 659,40\$ avant taxes (réorganisation du filage incendie et ajout de prises et circuit électrique)
- changement #9 : 187,48\$ avant taxes (gypse en arrière de la tôle existante enlevée)

## 7.11 RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE – RELOCALISATION DU BUREAU MUNICIPAL – FILAGE TÉLÉPHONIE ET INFORMATIQUE

### Résolution numéro 247-11-2017

Considérant le réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue pour le bureau municipal;

Considérant que la Municipalité voulait procéder avec son fournisseur actuel pour le filage téléphonique et informatique;

Considérant que le fournisseur actuel connaissait déjà les lieux et le fonctionnement;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de mandater RCL communications pour le filage en lien avec la téléphonie et l'informatique au coût de 3 275,00\$ avant taxes.

## 7.12 RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE – RELOCALISATION DU BUREAU MUNICIPAL – PROGRAMMATION DE L'ALARME INCENDIE

### Résolution numéro 248-11-2017

Considérant le réaménagement de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue pour le bureau municipal;

Considérant que la Municipalité voulait procéder avec son fournisseur actuel pour la programmation de l'alarme incendie;

Considérant que le fournisseur actuel connaît déjà les lieux et le fonctionnement du système d'alarme incendie;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Protection Incendie Viking inc. pour la programmation de l'alarme incendie au coût de 810,70\$ avant taxes.

## 7.13 HÉBERGEMENT DE COURRIELS ET CALENDRIER EXCHANGE - ABONNEMENT

### Résolution numéro 249-11-2017

Considérant les élections du 5 novembre 2017;

Considérant l'avantage d'avoir accès aux courriels, aux contacts et à l'agenda sur l'ensemble de leurs outils informatiques;

Considérant que les boîtes de courriels de la Municipalité sont présentement hébergées sur le domaine de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

De procéder à la conversion de l'adresse courriel POP3 du maire (monsieur Stéphan Hébert), du conseiller #1 (monsieur Jonathan Hamel) et du conseiller #2 (Martin Doucet) en une adresse Exchange;



De payer les frais d'hébergement mensuels pour chacun au coût de 7,95\$ plus taxes à la MRC des Maskoutains;

De payer les frais pour la création de la configuration du compte Exchange à MS Geslam d'une somme de 90,00\$ avant taxes.

#### **7.14 INSTITUTION FINANCIÈRE – MARGE DE CRÉDIT**

##### **Résolution numéro 250-11-2017**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser conjointement le maire (ou en son absence le maire suppléant) et la direction générale (ou en son absence la direction générale adjointe) à procéder pour l'obtention d'une marge de crédit de 500 000,00\$ auprès de l'institution financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

##### **Résolution numéro 251-11-2017**

Considérant la résolution 187-09-2017 en lien avec l'appel d'offres;  
Considérant l'ouverture publique d'enveloppes le 21 août 2017 à 11h00 au bureau municipal en lien avec l'achat d'une rétrocaveuse neuve et échange de la rétrocaveuse usée de la Municipalité :

- René Riendeau (1986) inc. 107 508,52\$ (taxes incluses)
- Nortrax Québec inc. 124 287,98\$ (taxes incluses)

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme suite à l'analyse de l'ouverture d'enveloppes;

Considérant l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMOT en date du 11 octobre 2017 (règlement 500-2016);

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de l'achat de la rétrocaveuse neuve avec l'échange à la compagnie René Riendeau (1986) inc. au coût de 107 508,52\$ taxes incluses.

#### **8.2 CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC – VENTE DU PICK-UP (CHEVROLET / COLORADO / 2006)**

##### **Résolution numéro 252-11-2017**

Considérant la résolution 212-10-2017;

Considérant l'usure dudit véhicule;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la direction générale et le directeur des travaux publics à vendre le pick-up / chevrolet / 2006 par le biais du Centre de Services Partagés du Québec.

#### **8.3 ENTRETIEN UNITÉS DE VENTILATION – IMMEUBLES SITUÉS AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE ET 425, 6<sup>E</sup> AVENUE – CONTRAT 5 ANS (2018 À 2022)**

##### **Résolution numéro 253-11-2017**

Considérant l'unité de ventilation (climatisation/chauffage) de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue (centre communautaire);

Considérant l'unité de ventilation (climatisation/chauffage) de l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue (chalet des loisirs);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat sur 5 ans (2018-2022) à la compagnie Le Groupe Cevec Entrepreneur inc. au coût total de 7 250,00\$ (avant taxes) et d'autoriser la direction générale (ou en son absence la direction générale adjointe) à signer tout document, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

#### **8.4 RÈGLEMENT 501-2017, RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 314-2006, 442-2012, 443-2012, 451-2012 ET TOUT AUTRE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATION DE VÉHICULE ROUTIER, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE ET AUX DÉFENSES DE STATIONNER – AVIS DE MOTION**

Monsieur Martin Doucet, conseiller #2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 501-2017;

Le projet de règlement 501-2017 est présenté par monsieur Martin Doucet, conseiller #2, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

#### **8.5 ANNULATION D'UN AVIS DE MOTION**

Prendre note que l'avis de motion du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2017 (reportée au 20 juillet 2017) est considéré annulé :

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 501-2017, RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION, LIMITE DE VITESSE, AUX ARRÊTS, PISTE CYCLABLE ET AU STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

André Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 501-2017, règlement relatif à la circulation et au stationnement, applicable par la Sûreté du Québec.

Le projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil et au public.

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - NOMINATIONS**

##### **Résolution numéro 254-11-2017**

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Considérant que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

Considérant que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction



générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de nommer les intervenants principaux à certains postes clés :

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Liste des membres de l'OMSC

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire (substitut)	Stéphan Hébert Francis Grenier	Maire Maire suppléant
Coordonnateur municipal de sécurité civile (substitut)	Stéphan Hébert Francis Grenier	Maire Maire suppléant
Coordonnateur de site désigné : • pour le volet incendie (substitut)  • pour le volet sécurité publique  • pour le volet travaux publics (substitut)	Francis Rajotte David Lebel  Sergent Martin Hébert Lieutenant Guylaine Tremblay  Bertrand Lapierre Marc Durocher	• Directeur du service incendie Directeur adjoint du service Incendie  • Directeur du service de police • Directrice centre de service Maskoutains  • Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics
Administration (substitut)	Véronique Piché Sylvie Vanasse	Directrice générale Directrice générale adjointe
Communication (substitut)	Stéphan Hébert Francis Grenier	Maire Maire suppléant
Sécurité des personnes (substitut)	Sûreté du Québec Martin Doucet Réjean Rajotte	Conseiller #2 Conseiller #3
Sécurité incendie (substitut)	Francis Rajotte David Lebel	Directeur du service incendie Directeur adjoint du service incendie
Services aux sinistrés (substitut)	Mathieu Daigle Pierre Paré	Conseiller #5 Conseiller #4
Services techniques (substitut)	Bertrand Lapierre Marc Durocher	Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics
Transports (substitut)	Bertrand Lapierre Marc Durocher	Directeur des travaux publics Opérateur en traitement de l'eau et journalier aux travaux publics

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité ou toutes nominations de comité ou sous-comité de mesures d'urgence.

## 9.2 ASSURANCES – MODIFICATIONS DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 379, 7<sup>E</sup> AVENUE / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution numéro 255-11-2017

Considérant l'évaluation de l'immeuble situé au 379, 7<sup>e</sup> Avenue et de son contenu en lien avec tout le Service de Sécurité Incendie (SSI) de la Municipalité en juin 2016;

Considérant le renouvellement d'assurances et les documents reçus en lien avec le SSI en octobre 2017;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le montant d'assurance en lien avec le tableau des emplacements pour le SSI soit de 161 151,00\$ et de 155 891,00\$ pour les conditions particulières, toutes en lien avec le SSI. Ces modifications sont effectives dès l'adoption de ladite résolution.

## 9.3 PRÉVENTION INCENDIE – FIRME GPI

Résolution numéro 256-11-2017

Considérant le schéma de couverture de risques en lien avec



l'obligation de faire de la prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la firme GPI pour la prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2018, au coût de 18 000\$ avant taxes et d'autoriser la direction générale (ou en son absence la direction générale adjointe) à signer tout document, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

### 10.1 RAPPORT SUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

La direction générale informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### 10.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - NOMINATION

#### Résolution numéro 257-11-2017

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Jonathan Hamel conseiller #1 pour siéger à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### 10.3 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - NOMINATION (SUBSTITUT)

#### Résolution numéro 258-11-2017

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Considérant la résolution 257-11-2017;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Pierre Paré conseiller #4 comme substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains quand monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1 est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

### 10.4 RÈGLEMENT 510-2017 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENTS 36-84, RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ – AVIS DE MOTION

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 510-2017, règlement remplaçant le règlement 36-84, règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité.

Le projet de règlement 510-2017 est présenté par monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

### 10.5 RÈGLEMENT 511-2017, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 37-84, 70-89 ET 254-2003, RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ – AVIS DE MOTION

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, donne avis de motion

qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 511-2017, règlement remplaçant les règlements 37-84, 70-89 et 254-2003, règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité.

Le projet de règlement 511-2017 est présenté par monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

### 10.6 DÉPÔT DU FORMULAIRE À L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2016

Dépôt du formulaire « à l'usage de l'eau potable » complété pour l'année 2016.

### 10.7 ANALYSEUR DE CHLORE – AQUEDUC

#### Résolution numéro 259-11-2017

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat d'un analyseur de chlore auprès de la compagnie Les Compteurs d'eau du Québec au coût de 8 701,00\$ avant taxes.

### 10.8 DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÉLÈVEMENT D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

#### Résolution numéro 260-11-2017

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que monsieur Yves Leblanc, ingénieur de la firme Richelieu Hydrogéologie inc., soit autorisé au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de Développement durables, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

### 10.9 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2018

#### Résolution numéro 261-11-2017

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 11 décembre 2017 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;



Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
5	0	0	10

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser conjointement le maire (ou en son absence le maire suppléant) et la direction générale (ou en son absence la direction générale adjointe) à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

## 10.10 DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – LETTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

### Résolution numéro 262-11-2017

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que par l'entremise de monsieur Yves Leblanc, ingénieur de la firme Richelieu Hydrogéologie inc., la Municipalité s'engage à :

Transmettre au MDDELCC, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service de la prise d'eau;

À utiliser et à entretenir la prise d'eau d'alimentation conformément

aux spécifications indiquées dans le rapport d'étude préparé par l'ingénieur mandaté.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 RÈGLEMENT 503-2017 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 503-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISATION

#### Résolution numéro 263-11-2017

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, le règlement numéro 503-2017 intitulé «Règlement amendement le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation».

### 11.2 RÈGLEMENT 504-2017 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 504-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

#### Résolution numéro 264-11-2017

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité;



Considérant que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, le règlement numéro 504-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé».

### **11.3 RÈGLEMENT 505-2017 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 505-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

#### **Résolution numéro 265-11-2017**

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de lotissement de la municipalité;

Considérant que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, le règlement numéro 505-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions visant à favoriser l'optimisation de l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation».

### **11.4 RÈGLEMENT 506-2017 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 506-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

#### **Résolution numéro 266-11-2017**

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de construction de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, le règlement numéro 506-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de construction afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé».

### **11.5 RÈGLEMENT 502-2017 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 502-2017, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, DANS LA ZONE 304**

#### **Résolution numéro 267-11-2017**

Résolution d'adoption du règlement

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que le conseil municipal entend favoriser l'utilisation optimale de l'espace dans le périmètre d'urbanisation, en conformité avec les orientations d'aménagement relatives à la gestion de l'urbanisation;

Considérant que le terrain, propriété de la municipalité, au 650, rue Paul-Lussier, se prête à un changement de vocation à des fins résidentielles;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 3 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;



Considérant que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte, lors de la séance du 14 novembre 2017, le règlement numéro 502-2017 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée, sous forme de projet intégré, dans la zone 304».

- *Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, se retire pour le point suivant.*

## 11.6 DÉROGATION MINEURE

### Résolution numéro 268-11-2017

Considérant une demande de dérogation mineure:

Demande de dérogation mineure :  
COOP Sainte-Hélène  
655, rue Principale  
Représenté par Monsieur Daniel Roy

Objet : La demande vise à permettre d'entreposer des matériaux jusqu'à une hauteur de 4,45 mètres alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 3,5 mètres.

Considérant que la coopérative de Sainte-Hélène fait face à un problème d'entreposage sur son terrain situé sur la rue Principale;

Considérant que le projet permettra de protéger les matériaux des intempéries;

Considérant que le demandeur se propose d'installer la structure d'entreposage à une distance d'au moins 9,0 mètres de l'emprise de la 5<sup>e</sup> avenue;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation # 2017-06 du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre d'installer sur le lot 1 956 730, situé à l'intersection de la rue Principale et de la 5<sup>e</sup> avenue, une structure d'entreposage d'une longueur de 32,0 mètres par une largeur de 3,0 mètres et d'une hauteur maximale de 4,50 mètres, dans la mesure où le demandeur s'engage à ce que les matériaux entreposés à cet endroit ne soit pas la source de pollution visuelle ou de bruits excessifs.

- *Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, reprend son siège.*

## 11.7 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATIONS

### Résolution numéro 269-11-2017

Considérant les élections générales du 5 novembre 2017;

Considérant les règlements 431-2017 et 437-2012;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes :

Poste conseiller : Monsieur Pierre Paré, conseiller #4  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2019

Poste conseiller : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2018

Poste conseiller : Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2018

Poste citoyen : VACANT – sera octroyé à la séance ordinaire du 5 décembre 2017  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2018

Poste citoyen : Monsieur Michel Daigle  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2019

Poste citoyen : Monsieur Fernand Laferrière  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2019

Poste citoyen : VACANT - sera octroyé à la séance ordinaire du 5 décembre 2017  
Mandat : 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2019

## 11.8 RÈGLEMENT 507-2017 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 507-2017, RÈGLEMENT ABOLISSANT UNE PARTIE DU CHEMIN SUR LE LOT 1 960 163

### Résolution numéro 270-11-2017

Considérant que la Municipalité doit procéder par règlement pour abolir une partie de chemin (*articles 66 à 78 de la Loi sur les compétences municipales*);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2017 (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que le projet de règlement a été présenté par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 3 octobre 2017 et que des copies du projet de règlement étaient disponibles (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, par le règlement 507-2017 décrété et statué ce qui suit :

### ARTICLE 1

Que soit aboli une partie du chemin sur le lot 1 960 163, selon les plans fournis en annexe dudit règlement.

### ARTICLE 2

Tous les procès-verbaux et tous les règlements existants ou ordonnant l'ouverture et l'entretien de cette partie de chemin ainsi abolis sont considérés comme nuls et inexistantes quant à ladite partie du chemin qui vient d'être aboli.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi (*article 450 du Code municipal du Québec*).

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet **SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX**

**11.9 RÈGLEMENT 513-2017, RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 497-2017, RÈGLEMENT SUR LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – AVIS DE MOTION**

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 513-2017, règlement abrogeant le règlement 497-2017, règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Pierre Paré, conseiller #4, à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

**12. LOISIRS ET CULTURE****12.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

**12.2 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ENTÉRINER CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL – LIBÉRATION DE RETENUE**

Résolution numéro 271-11-2017

Considérant la facture #6733 d'Habitation Bibeau inc. en lien avec la construction du chalet des loisirs;

Considérant le certificat de paiement final – libération de retenue de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecture;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le paiement de la facture #6733 d'Habitation Bibeau inc. au coût de 76 510,38\$ avant taxes.

**12.3 ASSURANCES – MODIFICATIONS POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6<sup>E</sup> AVENUE (CHALET DES LOISIRS)**

Résolution numéro 272-11-2017

Considérant l'évaluation de l'immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue (chalet des loisirs) en date du 12 octobre 2017;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le montant d'assurances en lien avec la valeur de reconstruction soit modifié et mis au même montant que l'évaluation, soit 1 011 589,00\$ (45 000\$ a été soustrait de 1 056 589\$ en lien avec les frais de déblai et de démolition). Cette modification est effective depuis le 12 octobre 2017.

**13. SUJETS DIVERS****13.1 ACTE NOTARIÉ – ANNULATION DE PROMESSE**

Résolution numéro 273-11-2017

Considérant que la municipalité est partie à un acte de promesse d'achat et de vente reçu devant Isabelle Chabot, notaire, le 11 mars 2011, sous le numéro 3 024 de ses minutes, concernant une partie du lot 1 956 561;

Considérant qu'il serait préférable pour la municipalité de se retirer de ce projet et d'être libérée de tous engagements et obligations lui résultant de cette promesse;

Considérant qu'il serait préférable, afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation dans le futur, qu'un acte d'annulation de cette promesse soit signé par les parties;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser conjointement le maire (ou en son absence le maire suppléant) et la direction générale (ou en son absence la direction générale adjointe) à signer l'acte notarié d'annulation de cette promesse, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 274-11-2017

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



Les Moments  
de *Mélanie*

**Mélanie Rondeau** | 450 502 3208  
accompagnatrice | [momentmelanie@hotmail.com](mailto:momentmelanie@hotmail.com)

- Répit pour aidants naturels
- Préparation de repas
- Aide informatique / administrative
- Courses et rendez-vous divers

Services admissibles au crédit d'impôt de maintien à domicile des aînés



*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)

**450 502-7349**

[info@aspirateurfr.com](mailto:info@aspirateurfr.com)



RBO: 5729-5388-01



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING

[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



**Centre de Rénovation A.L. Inc.**  
**Vitrerie Maskoutaine**  
**Serrurerie A.L. Inc.**

2740, boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe QC  
J2R 1P8

André Leroux  
Président  
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408  
Fax : 450 773-9753



RBO 8348-4337-09



**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

- Projet clé en main
- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

**La Coop**  
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



**Sophie Joubert**  
décoratrice designer



Services complets de décoration  
& d'aménagement intérieur

**450 791-2328**

SUR RENDEZ-VOUS

Télé. : 450 791-2458

[d.deco.design@hotmail.com](mailto:d.deco.design@hotmail.com)

**DEGRANDPRÉ**

Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
**819 472-3286 / 819 751-3286**

RBO: 8135-796-11



**COFFRAGES INC.**

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · AGRICOLE

- ◆ FONDATION DE TOUS GENRES
- ◆ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ◆ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ◆ GRUE DE 18 TONNES
- ◆ GESTION DE PROJETS
- ◆ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET  
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313  
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier  
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

**HÉLY**  
**ÉLECTRIQUE**<sup>INC.</sup>  
Résidentiel et Commercial  
Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128  
RBQ : 5687-7996-01 info@helyelectrique.com

Étude notariale  
**Isabelle Chabot** inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation  
**Sylvain Plante**  
et Fils Inc.  
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**G. DION & FILS INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**Patrick Benoit Traiteur**

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène  
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc  
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

**ROYAL LEPAGE**

Votre complice immobilier.™

**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



ROYAL LEPAGE  
PRIX PLATINE  
DU DIRECTEUR  
2016



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*



**www.martinlussier.com**

**450 230-6667**

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**

685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**Service de buffet froid**

Isabelle Belval

Sainte-Hélène-de-Bagot  
Cell: 450 779-6709



Émilie & Daniel Croteau  
Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**

569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2<sup>e</sup> rue  
Ste-Hélène, Qc  
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation
- Terrassement
- Muret
- d'aménagement paysager
- Plantation



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**

Horizon Graphique 2017 devient :



**idéegraphik**

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

**450 381-2908**

info@ideegraphik.com

775, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

Audrey Lapierre  
Jacinthe Hébert  
Propriétaires



**450-791-2122**

549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)

**T.450 791-2771**

**F.450 791-2882**

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche



545, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et LUI

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Stéphanie Demers*  
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2<sup>e</sup> rue  
 Sainte-Hélène-de-Bagot  
 splash1978@hotmail.com

**450-278-3264**



**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
 QUÉBEC

Bureau de circonscription  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



**André Lamontagne**  
 Député de Johnson




*Venez nous rencontrer*  
**AU SALON DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

24 au 26 novembre  
 au Centre de congrès  
 de Saint-Hyacinthe



**Judith Racicot**  
 jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260  
 Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

**LAFORCE MÉCANIQUE**  
 450-381-AUTO (2886)

**UNI-PRO**  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**  
**ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<b>MÉCANIQUE GÉNÉRALE</b> (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...) <b>CHANGEMENT D'HUILE</b> <b>TÉMOIN D'ANOMALIE</b> (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...) <b>AIR CLIMATISÉ</b>	<b>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</b> <b>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</b> <b>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</b> <b>PETITE SOUDURE (MIG)</b> <b>VOITURES DE COURTOISIE</b>
--	---

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
 DANS LE PARC INDUSTRIEL  
 TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL** **LUNDI AU VENDREDI**  
 7H30 À 17H30



## La Semaine de la Coopération 2017 fait des heureux !

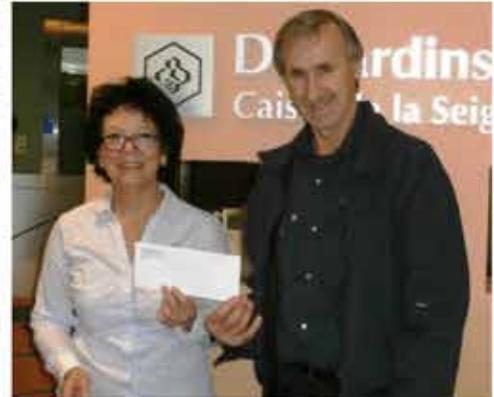
Parmi tous les participants à notre Concours qui s'est déroulé dans nos 2 centres de services lors de la Semaine de la Coopération, nous avons procédé au tirage de 8 magnifiques prix dont voici les gagnants :



M. Roland Lapierre, accompagné de M<sup>me</sup> Natacha Leduc, se mérite une couverture de la Caisse



M. Richard Houle, accompagné de M<sup>me</sup> Véronique Dolbec, se mérite une carte-cadeau chez BMR, gracieuseté de la Caisse



M. Léo St-Cyr, accompagné de M<sup>me</sup> Sylvie Ouimet, se mérite un certificat-cadeau chez Marché BoniChoix, gracieuseté de la Caisse



M<sup>me</sup> Marielle Hébert, accompagnée de M<sup>me</sup> Nathalie Witty, se mérite un certificat-cadeau **gracieuseté du Marché BoniChoix**



M. Marc Boucher se mérite un certificat-cadeau chez Marché BoniChoix, gracieuseté de la Caisse



M. Raymond Benoît, accompagné de M<sup>me</sup> Nancy Jutras, se mérite un certificat-cadeau **gracieuseté du Marché BoniChoix**

**Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants !**

Également, M. Normand Beaudoin s'est mérité une carte-cadeau chez Unimat, gracieuseté de la Caisse, et M. Maurice Benoît une couverture de la Caisse.

**NOUS SOMMES**

**NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION**